

Zeitschrift:	Nachrichten VSB/SVD = Nouvelles ABS/ASD = Notizie ABS/ASD
Herausgeber:	Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
Band:	61 (1985)
Heft:	6
Artikel:	Essai et réflexion sur le futur: Le documentaliste et la documentation au service de la communauté
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-771464

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de matière. Les cadres sous-estiment souvent les possibilités d'un centre de documentation. Les banques, par les relations privilégiées qu'elles entretiennent avec leur clientèle, ont un champ d'information beaucoup plus large que l'industrie. Il faut regretter que les entreprises, surtout celles en difficultés, soient insuffisamment informées. Leurs besoins, dans une conjoncture défavorable, sont importants.

Au terme des comptes rendus, il a été répondu aux nombreuses questions que le public avait adressées sous forme écrite aux représentants des tables rondes par l'intermédiaire d'une équipe de travail composée de Mme D. Neuenschwander et de MM. J. Cordonier et A. Ducret, chargés de trier et aiguiller les questions.

ESSAI ET REFLEXION SUR LE FUTUR: LE DOCUMENTALISTE ET LA DOCUMENTATION AU SERVICE DE LA COMMUNAUTE

Il appartient à S. W. Collette, ingénieur conseil en économie d'entreprise et membre associé-fondateur du Centre de conseils en méthodes et recherche (Paris), de conclure les travaux de ces premières Journées nationales. Nous donnons ici un résumé de sa conférence.

Les préoccupations des documentalistes

«Il y a, au sein de cette association, un plaidoyer pour un homme et une femme seuls, isolés parmi les siens.» Ouvrant son exposé de synthèse et de réflexion, S.W. Collette ressent, au travers de la préparation de ces journées, des débats, des exposés et des questions, que le documentaliste est à la recherche d'une vocation, d'un statut et peut-être d'une dignité professionnelle. Il y a un désir, justifié, d'une reconnaissance de l'utilité de la fonction.

A cela s'ajoute une deuxième requête qui est celle d'une justification économique de l'information en tant que valeur d'échange. Car une information utile ou nécessaire, collectée et diffusée, a, sur le plan économique et social, une valeur qui enrichit la capacité d'être et de devenir des citoyens.

Troisièmement, au travers des exposés et présentations réservés aux nouveaux moyens techniques, l'informatique apparaît comme un outil-menace pour le documentaliste. Sera-t-il remplacé par la machine? «Attention!» s'exclame S. W. Collette, «l'ordinateur est un merveilleux outil,

mais ne laissons pas cet outil induire que son intelligence artificielle sera un jour capable de remplacer l'intelligence humaine». Il affirme alors la primauté du titulaire de la fonction sur les moyens pour qu'il ne soit pas ravalé au rang d'opérateur de clavier. Quatrièmement, il est apparu que «détenteur d'informations» serait synonyme de «détenteur de pouvoir». Il y a en effet conflit, car la collecte, la détention et la diffusion d'informations doivent être moralement fondées et en aucun cas politiquement perverses.

Reconnaitre la situation

S'engageant ensuite dans un plaidoyer pour l'avenir, S. W. Collette fait trois constatations:

Premièrement, il y a, incontestablement, une avance considérable des moyens de collecte, de stockage, de traitement et de diffusion de l'information sur les méthodes d'exploitation de ces moyens au service de la fonction documentaire. Cette situation est particulièrement ressentie par les participants aux Journées nationales de la Documentation réunis pour s'interroger sur leur avenir, alors que, de l'autre côté de la paroi, dans l'exposition Computer 85, il y a les certitudes des techniciens de l'informatique réunis autour des machines.

Deuxièmement, la reconnaissance de l'universalité du besoin d'information est nécessaire. En effet, depuis 1830, l'accélération du progrès est telle que l'homme ne peut plus vivre sans utilisation, évidente ou diffuse, de documentation ou d'information, ceci se vérifie tant dans sa vie individuelle que collective.

Troisièmement, il faut pour justifier cette reconnaissance, se poser un certain nombre de questions fondamentales, du type: quelles informations et pour quels usages? qui collecte, interroge, demande? est-ce qu'il en a le droit, le talent? quand saisir l'information et quand l'utiliser? où la stocker? que coûte sa collecte, son stockage, sa diffusion? Enfin, et ceci pose la question de la méthode, comment collecter, trier, contrôler, emmagasiner, interroger, utiliser? Cette analyse est indispensable si l'on veut renverser la situation habituelle et inadaptée qui est de partir de l'information que l'on détient pour lui trouver une utilisation. Ainsi, à partir d'une analyse bien faite, justifiée, évolutive, répondant aux questions ci-dessus, il est nécessaire de remonter des besoins vers la collecte d'informations. Ces constats posés, S. W. Collette développe deux propositions.

La documentation dans les activités de l'entreprise

La première proposition est destinée à situer la mission de la documentation dans les activités des collectivités privées ou publiques. Cette mission s'exerce dans deux démarches qui sont les procédures courantes de l'entreprise: l'acte réflexe et l'action réfléchie.

L'*acte réflexe*, c'est l'acte répétitif. Il emprunte huit phases dont la première est le signal, l'événement externe ou interne, qui oblige un homme, un service, une entreprise, à réagir. La 2e phase du scénario, c'est le recours à la documentation, à l'histoire, à la mémoire de l'entreprise pour savoir si la procédure est exécutable et comment. La 3e phase consiste à émettre un ordre, la 4e à exécuter cet ordre, la 5e à contrôler son exécution, la 6e à informer les organes de l'entreprise concernés par l'exécution de l'acte, la 7e à enregistrer comptablement l'exécution et la 8e phase à enregistrer en mémoire l'exécution de cet acte. Ce scénario représente les procédures courantes des actes réflexes de l'entreprise. Les phases 2, 6 et 8 ne peuvent être exécutées que s'il existe au sein de l'entreprise une organisation documentaire des informations.

L'*action réfléchie*, c'est l'action intellectuelle et créatrice pour laquelle la première des phases implique la décision d'ouvrir un dossier de recherche que, parce qu'il faut innover ou faire un progrès, on va confier à une équipe de recherche. La 2e phase du scénario, c'est l'instruction documentaire destinée à connaître l'état de la connaissance. Cette instruction documentaire va se poursuivre tout au long de la 3e phase qui constitue l'incubation et dans laquelle naîtront les questions de plus en plus précises au centre de documentation. Ce recours documentaire est indispensable jusqu'au moment où se produit la 4e phase qui est l'*«illumination»*, processus accéléré de mise en rapport des solutions apportées par l'intelligence avec la question posée.

Dans les deux cas, acte réflexe et action réfléchie, l'on trouve un recours nécessaire à la base documentaire. La qualité de cette dernière va dépendre de la pertinence et de la cohérence de la définition à priori des besoins énoncée par l'utilisateur.

La documentation dans la hiérarchie de l'entreprise

La deuxième proposition faite par S. W. Collette concerne la place de la documentation dans la structure hiérarchique de l'entreprise. Conformément aux modèles connus d'organisation, il y a au sommet de l'entreprise le *«parlement»* ou conseil d'administration, subordonné à lui, l'étage *«gouvernement»* ou direction générale responsable de la mise

en œuvre des décisions du conseil d'administration. Au-dessous se trouve l'étage «direction», chargé de faire passer les ordres du «gouvernement» par les voies de service. Plus bas, mais il y a une lacune, se trouvent les étages «gestion» et «exécution».

Dans cette échelle, il s'agit de placer, entre l'étage «direction» et l'étage «gestion» un étage indispensable qui est l'étage «documentation» de l'entreprise. Ses missions découlent des différentes phases des actes réflexes et des actions réfléchies, tels que définis brièvement ci-dessus. En résumé, ses missions sont:

- instruire les besoins des étages «direction» et «gestion»,
- détecter les sources,
- collecter, contrôler, codifier les informations documentaires,
- administrer le suivi des informations emmagasinées,
- fournir et traiter à la demande les informations disponibles et nécessaires,
- satisfaire aux exigences qualitatives et quantitatives.

A l'instar des indications qui fixent le rôle des autres organes de l'administration, il faut «faire reconnaître qu'à l'intérieur de l'entreprise il y a un étage documentation dont la mission est aussi reconnue utile que techniquement précisée». Pour S. W. Collette, cette tâche est une contribution essentielle à laquelle l'association devrait consacrer ses efforts dans les prochaines années. Et d'ajouter: «cet étage documentaire devra nécessairement conduire à définir un métier, un talent, une vertu, une dignité professionnelle . . .»

Pour que ce pari puisse être réussi, il faut, cela a déjà été dit, accepter de renverser les sens dans lequel on traite en général l'information et partir de l'utilité reconnue pour cheminer à rebours vers l'information originelle. Ce qui veut dire qu'il ne peut pas exister de documentaliste efficace si l'utilisateur, le client, n'a pas reçu une formation qui l'amène à discipliner son esprit, à formaliser ses besoins avec précision, à respecter l'agent d'exploitation de la banque d'informations et à faire en sorte qu'il ne considère pas que l'information est gratuite, qu'elle est un dû, et que, s'il n'est pas répondu sur le champ il y aura un bouc émissaire: le documentaliste.

Pour des citoyens informés

La contribution de S. W. Collette a été consacrée ensuite aux responsabilités du détenteur d'informations et à l'évolution des fichiers informatisés. En conclusion l'orateur insista sur l'importance des contacts qui

doivent se développer entre les milieux qui créent, utilisent, stockent et diffusent l'information afin que se renforcent les liens entre les citoyens et les pouvoirs qui organisent la vie collective. «Il faut absolument que Documentation et Démocratie qui commencent par la même lettre constituent le couple uni et utile, indissociable du concept de liberté auquel nous sommes attachés.»

Ouvertes par le président du GRD, il a appartenu au président de l'ASD, M. R. Schmid, de clôturer ces premières Journées nationales de la documentation. A travers eux, des remerciements ont été adressés aux participants et organisateurs – en particulier Mme J. Bauer, Nestec-Vevey – ainsi qu'aux personnes, entreprises et organisations qui ont apporté leur concours et leur appui, contribuant ainsi au succès de cette manifestation.

Souhaitons que la réflexion commune, amorcée à Lausanne avec d'autres partenaires, sur le rôle et la place de l'information et de la documentation face au défi informatique, puisse se poursuivre de manière ouverte et constructive, tant en Suisse allemande qu'en Suisse romande.

Dans cet esprit, et constatant les progrès réalisés, l'auteur de ces lignes invite chacun à s'exprimer, dans nos périodiques ou ailleurs.

Du choix des livres pour enfants, du jazz et du blues...

Premières journées d'Arole, 27–29 septembre 1985, Crêt-Bérard

Par Catherine Corthésy, Bibliothèques des jeunes, La Chaux-de-Fonds

Consacrées aux choix des livres pour enfants, les premières journées d'Arole (Association romande de littérature pour l'enfance et la jeunesse) ont bénéficié de la présence d'éditeurs, d'auteurs, d'illustrateurs et de «médiateurs» du livre pour enfants qui ont permis aux participants de mieux appréhender et apprécier chacune des étapes de la réalisation d'un ouvrage, de sa conception à sa lecture. Une synthèse des exposés et des discussions est présentée ici.

Die erstmals stattfindenden Tagungen von Arole waren der Auswahl von Kinderbüchern gewidmet. Die Gegenwart von Verlegern, Autoren, Illustratoren und «Vermittlern» von Kinderbüchern hat es den